



Annexe 1 : Plan de sécurité sanitaire Covid-19 - Le Cormenier

Référent sanitaire : Mme Flora BERCE

Parcours visiteurs et lieux précis du site	Sécurité sanitaire du Parcours visiteur		Sécurité sanitaire des collaborateurs	
	Points forts	Dispositifs mis en place	Points forts	Dispositifs mis en place
Accueil				
Accueil / Billetterie	<p>Les visiteurs reçus sont essentiellement des familles, venant de la même entité sociale et dans le même véhicule</p> <p>Visibilité de l'extérieur par les visiteurs pour gestion des flux</p> <p>Abri à l'extérieur pour zone d'attente</p> <p>1 porte d'entrée et 1 porte de sortie pour régulation des flux</p> <p>Grand espace d'entrée intérieur entre portes et comptoir d'accueil permettant facilement les mesures de distanciations sociales</p>	<p>Affichage de la limitation de l'entrée à 10 personnes maximum en même temps</p> <p>Affichage des mesures de distanciation sociale et des gestes barrières à l'extérieur sous le préau et sur les portes</p> <p>Mise en place dès l'entrée d'un distributeur de gel hydroalcoolique à utiliser par chaque visiteur dès son arrivée</p> <p>Signalétique au sol par des adhésifs des distances d'1 mètre à respecter</p> <p>Mise en place d'une paroi transparente en plexiglas au niveau du comptoir d'accueil</p>	<p>2 collaborateurs dont 1 personne à temps partiel sur site, donc rarement à 2 personnes en même temps sauf en période haute sur été</p> <p>Visibilité de l'intérieur de l'arrivée des visiteurs pour gestion des flux</p> <p>Billetterie à transmettre aux visiteurs en les prenant avec une pince et en les disposant sur une corbeille posée sur le comptoir et prévue à cet effet</p> <p>Aération tous les jours avec courants d'air entre zone accueil et boutique</p>	<p>Mise en place d'une paroi transparente anti-postillon en plexiglas au niveau du comptoir d'accueil</p> <p>Fourniture d'une visière plastique à porter dès qu'ouverture au public</p> <p>Fourniture de masques lavables à porter en dehors des ouvertures au public (lors des nettoyages)</p> <p>Fourniture de gants jetables à porter pour toutes les désinfections</p> <p>Désinfection des espaces d'accueil et du matériel avec désinfectant professionnel Ecolab (se conformer au protocole de désinfection fourni avec le produit)</p> <p>Demande et affichage visiteurs d'un paiement à privilégier par Carte Bancaire sans contact</p> <p>Fourniture de gel hydroalcoolique à utiliser après chaque transfert d'argent ou autres objets touchés et remis par les clients</p>
Boutique	<p>Visibilité par les visiteurs de tout l'espace Boutique depuis l'accueil</p> <p>Espace ouvert entre accueil et boutique avec une surface importante permettant facilement les mesures de distanciations sociales</p>	<p>Limitation à 10 personnes maximum suivant affichage</p> <p>Consignes aux visiteurs par affichage de ne pas toucher à tous les produits</p> <p>Affichage des mesures de distanciation sociale et des gestes barrières</p> <p>Mise en place d'un distributeur de gel hydroalcoolique sur le comptoir accueil côté Boutique</p> <p>Création d'un sens de circulation et d'une zone entrée et sortie avec affichage et fléchage au sol par des bandes adhésives</p>	<p>Visibilité à partir du comptoir d'accueil par les collaborateurs sur l'ensemble de la boutique permettant la gestion et régulation du flux de visiteurs ainsi que le rappel sur les règles de distanciation</p> <p>Utilisation systématique du lecteur de code barre portatif pour scanner les produits et ne pas avoir à les toucher lors de chaque achat en boutique par les visiteurs</p>	<p>Mise en place d'une paroi transparente anti-postillon en plexiglas au niveau du comptoir accueil/boutique</p> <p>Désinfection des comptoirs boutique avec désinfectant professionnel Ecolab (se conformer au protocole de désinfection fourni avec le produit)</p> <p>Demande et affichage visiteurs d'un paiement à privilégié par Carte Bancaire sans contact</p> <p>Fourniture de gel hydroalcoolique à utiliser après chaque transfert d'argent ou autres objets touchés et remis par les clients</p>
Parcours				
Parcours 1ère partie	<p>Ouverture automatique des portes entre chaque salle de visite</p> <p>Espace important dans chaque salle, distanciation facile</p> <p>Lancement du parcours famille par famille</p>	<p>Affichage de la limitation de l'entrée à 10 personnes maximum en même temps</p> <p>Affichage des mesures de distanciation sociale et des gestes barrières</p> <p>Modification de la 1ère bande son du préshow avec rappel des règles et mesures sanitaires</p>	<p>Zone de contrôle de l'ensemble des salles de visite depuis le comptoir d'accueil via des caméras, permettant le suivi des visiteurs</p>	<p>Désinfection des espaces avec désinfectant professionnel Ecolab (se conformer au protocole de désinfection fourni avec le produit)</p> <p>Port des gants lors des désinfections</p>
Parcours 2ème partie avec les 30 glorieuses	<p>Ouverture automatique des portes entre chaque salle de visite</p> <p>Espace important dans chaque salle, distanciation facile</p>	<p>Mise en place d'un distributeur de gel hydroalcoolique à mi-parcours</p> <p>Affichage des gestes barrières à plusieurs endroits ciblés</p> <p>Création d'un sens de circulation et d'une zone entrée et sortie avec affichage et fléchage au sol par des bandes adhésives</p>	<p>Mise en place de moyens facilitant la désinfection rapide et suivant fréquence nécessaire des objets</p>	<p>Désinfection des espaces avec désinfectant professionnel Ecolab (se conformer au protocole de désinfection fourni avec le produit)</p> <p>Désinfection des objets avec 1 bombe bactéricide aerosol sans rinçage</p> <p>Port des gants lors des désinfections</p>
Sanitaires				
Sanitaires	<p>Sanitaire aux normes pour les personnes en situation de handicap moteur permettant espace important dans l'entrée</p>	<p>Affichage des distanciations sociales et des gestes barrières à l'entrée des sanitaires puis à l'intérieur des WC femmes et des WC hommes</p> <p>1 lavabo avec du savon dans chaque wc avec sèche main soufflant</p>	<p>Sanitaire refait à neuf récemment et totalement carrelé facilitant le nettoyage et la désinfection</p>	<p>Désinfection des espaces et des matériels avec désinfectant professionnel Ecolab (se conformer au protocole de désinfection fourni avec le produit)</p> <p>Port des gants lors des désinfections</p>



Plan de sécurité sanitaire Covid-19

Afin de réunir toutes les conditions de sécurité pour nos collaborateurs comme nos visiteurs, nous proposons pour les 4 entreprises du Groupe Mozart : la Vallée de Singes, le Cormenier, le Parc de la Belle et DéfiPlanet', le Plan de sécurité sanitaire Covid-19 décliné ci-dessous.

Celui-ci a été élaboré en tenant compte des consignes sanitaires gouvernementales et des contraintes d'exploitation. Une annexe par site sera jointe au présent plan pour détailler la mise en place suivant le parcours visiteur. Le plan de sécurité sanitaire sera adapté en fonction de l'évolution de la situation sanitaire générale et des directives de l'état tout au long de la saison.

I. La désignation d'un référent de sécurité sanitaire pour chaque site

Le référent sécurité sanitaire présent sur chaque site pourra s'assurer de la bonne déclinaison des principes établis tels que :

- La retranscription opérationnelle du plan de sécurité sanitaire (suivant annexes jointes)
- Superviser au quotidien la bonne application des mesures
- Traiter la gestion des aléas et alerter ou corriger si nécessaire

Compte tenu de leurs compétences et missions les référents sur les différents sites sont :

- ✚ Vallée des Singes : Mr Jean-Pascal GUERY
- ✚ Cormenier : Mme Flora BERCE
- ✚ Parc de la Belle : Mme Cathy PILLET
- ✚ DéfiPlanet' : Mme Stéphanie BRUNET

II. La sécurité sanitaire du Parcours du visiteur

Afin de s'assurer des différentes règles sanitaires et de sécurité, le parcours visiteur sur chacun de nos sites a été repensé suivant les dispositions ci-dessous.

A. Dispositions générales

1. Respect de la distanciation sociale

Nos clients sont essentiellement des familles et/ou groupes d'amis constitués soit une seule et même entité sociale, les membres qui la composent soit vivant sous le même toit et soit venant ensemble dans le même véhicule.

La règle de la distanciation sociale est respectée dans les différents lieux et à toutes les étapes du parcours du visiteur à partir de son arrivée sur le parking, à son passage en caisse puis lors de l'ensemble de sa visite. Pour se faire des dispositifs de communication tels que des panneaux d'affichages et des marquages au sol sont présents dans tous les espaces où la fréquentation et la configuration des lieux le nécessite.

2. Mise en place de moyens physiques ou distanciels

Dés aménagements physiques pour maintenir les mesures barrières et accueillir le public en toute sécurité sont également présents tels que :

- équipement des comptoirs d'accueil et de certaines caisses avec des parois transparentes anti-postillon en plexiglas ;
- signalétique affichée sur une partie des assises des lieux de spectacles pour rappel aux visiteurs de la distanciation sociale et permettre la limitation du nombre de personne ;
- régulation des flux dans les lieux plus confinés tel que l'accueil : mise en place d'un pré-accueil pour lecture des consignes et gestion du nombre ;
- un seul sens de circulation avec un lieu d'entrée et un autre de sortie pour les boutiques et un nombre limité de personnes ;
- affichage au sol par des vinyles de signalisation autocollants et lorsque cela n'est pas possible au sol par des panneaux en hauteur pour matérialiser les distances d' 1 mètre à minima à respecter ;
- réduction du nombre de couverts possibles au restaurant avec définition d'un nouveau plan de salle pour respect des 1 mètre de distanciation ;
- mise en place d'une restauration à emporter et d'une carte spécifique avec des horaires de rendez-vous pour récupération des plats.

3. Informations à destination des visiteurs

Les visiteurs sont informés en amont de leur visite via le site internet, leur confirmation de réservation (dans le cas des séjours) et les réseaux sociaux des mesures mises en place dans les différentes entreprises du groupe visant à garantir leur sécurité.

Ces mesures sont déclinées de la manière suivante :

- des modalités d'accueil sanitaires conformes aux recommandations gouvernementales telles que les règles de distanciation à respecter, les affichages des gestes barrières sur chaque entrée/sortie, la présence des lavabos avec eau et savon permettant le lavage des mains et la mise en place de distributeurs de gel hydroalcoolique dans les lieux sans points d'eau ;
- Des modalités d'accès à la visite avec les aménagements et adaptations effectuées sur son parcours, comprenant les consignes spécifiques d'accueil ;
- Les modalités d'accueil concernant les clients hébergés (pour les sites de DéfiPlanet' et des Cabanes de la Belle) envoyées en amont par mail pour n'avoir qu'une enveloppe avec les clés à leur remettre le jour de l'arrivée ;
- Une charte du comportement du visiteur, responsable matérialise ces engagements.

Les visiteurs sont également informés tout au long de leur parcours de visite, à chacune des étapes :

- Affiches dès l'entrée des sites et sur les parkings
- Rappel des règles d'accueil et d'accès ainsi que des règles sanitaires à respecter à l'entrée du site
- Supports d'informations sur les mesures mises en place et à respecter par les visiteurs

B. Dispositions particulières

1. Des dispositifs d'hygiène et de lavage des mains densifiés et surveillés

Le lavage des mains fait partie des gestes barrières. De ce fait il est essentiel que les visiteurs puissent se laver les mains quand ils le souhaitent.

- Informations aux visiteurs et renforcement de la signalétique sur tous les lieux de lavage de mains tels que les sanitaires (nombreux sur la plupart de nos sites et en plusieurs points distincts tout au long de la visite) ;
- Mise en place de distributeurs de gels hydroalcoolique positionnés dans les endroits stratégiques (au niveau des entrées et/ou sorties, juste avant l'entrée dans les accueils, à l'entrée dans la boutique quand dissociée de l'accueil) et à l'entrée des lieux de visite présentant un passage intérieur ;
- Une vigilance accrue est réalisée sur la propreté et la disponibilité des produits de désinfection (présence de savon et de gel hydroalcoolique, propreté/désinfection des différents distributeurs) ;

2. Mise en place d'actions de désinfection ciblées

Des actions spécifiques de désinfection sont programmées suivant les modalités qui dépendent de la fréquence et de l'utilisation des objets.

Le protocole et la fréquence sont détaillés dans les annexes rattachées à chaque site car liés au parcours visiteur et à l'activité précise (exemple dans le cas des activités équestres : port de la bombe obligatoire, fourniture d'une charlotte jetable à usage unique et désinfection par un spray désinfectant bactéricide de l'ensemble des bombes chaque soir).

3. Régulation des flux d'entrée et de sortie des différents espaces

Les files d'attente à l'entrée, au niveau des caisses ou des comptoirs d'accueil, sont matérialisées par un adhésif au sol spécifique (voir ci-dessous) et avec une distance de marquage respectant les règles de distanciation sociale.



C. Dispositions spécifiques à certaines activités ou situations

1. Aménagement des activités

Afin de garantir la prescription de distanciation sociale, des aménagements sont mis en place et détaillés dans les annexes pour chacune des activités le nécessitant avec :

- Mise en place de mesures « barrières »,
- Contrôle et limitation d'accès (exemple de l'accrobranche avec limitation à 10)
- Interruption momentanée ou suppression de l'activité si impossibilité de faire l'objet de mesures de prévention

2. Adaptation de l'offre produits

La vente de certains produits est adaptée par un aménagement des différents services afin de répondre aux exigences des mesures de prévention et des mesures barrière : réorganisation de la vente des produits de restauration avec l'élaboration d'une carte de restauration à emporter, réaménagement des points de ventes snacking avec des comptoirs protégés et des marquages de distanciation.

Afin de répondre à la demande ou aux oublis, masques et gel hydroalcoolique seront disponibles à l'achat (suivant tarifs règlementés) pour nos visiteurs au niveau des caisses des boutiques.



III. La sécurité sanitaire des collaborateurs

A. Dispositions générales

Actualisation du document unique d'évaluation des risques intégrant le risque Covid-19

- Des mesures de prévention organisationnelles, techniques et individuelles par poste de travail sont mises en place en fonction de l'analyse réalisée au sein du DUERP
- Le référent sécurité sanitaire de chaque site veille à la mise en place des dispositions concernant les collaborateurs
- Mise en place d'une charte du collaborateur responsable sur chaque site reprenant les mesures générales et les gestes barrières

B. Dispositions particulières

1. Information et formations aux mesures de prévention

L'ensemble des collaborateurs est informé de la mise en place d'un plan sanitaire et formé aux mesures à respecter, notamment pour les opérateurs en contact avec le public.

2. Dispositifs d'hygiène et de lavage des mains densifiés

Les salariés ont accès à des points d'eau avec savon, nombreux sur nos sites tant au niveau des sanitaires mis à disposition que des robinets présents un peu partout sur les zones de travail.

Pour les espaces de travail ne présentant pas de point d'eau, les collaborateurs ont à leur disposition du gel hydroalcoolique.

3. Mise à disposition d'EPI (équipements de protection individuel) en fonction des activités des salariés et du contact avec les visiteurs

Les équipes d'accueil sont pourvues suivant la configuration des lieux soit de visières, soit de masques en tissus lavables.



Les comptoirs d'accueil sont également équipés de protection en plexiglas pour éviter tout jet de postillons ;

Les personnels travaillant à l'encadrement des activités ont des masques lavables et porteront des gants pour les échanges de matériel et d'équipements avec les visiteurs ;

Des masques jetables, des masques tissus, du gel hydroalcoolique sont disponibles sur chaque site après du référent sanitaire, en plus du matériel préalablement attribué à chaque collaborateur, permettant ainsi un réapprovisionnement et un ajustement si nécessaire.

Les équipes animalières de la Vallée des Singes portent des masques jetables et des gants, ont mis en place des pédiluves de désinfection avant chaque entrée dans les bâtiments des grands singes et ont des protocoles spécifiques depuis le 16/03.

4. Des procédures de désinfection renforcées

Un plan de nettoyage des différents espaces est mis en place pour une désinfection approfondie des lieux communs, l'affichage des horaires de nettoyage est présent sur chaque lieu avec le protocole des produits de désinfection utilisé.

Une information sous forme d'affichage est transmise aux équipes sur les rappels des gestes barrières, des mesures de distanciation et de désinfection.

Les lieux de rassemblement tels que les réfectoires sont limités en nombre de personnes. Les équipes sont invitées à prendre leurs déjeuners en extérieurs dans les nombreux lieux de pique nique couverts des sites afin de respecter les mesures de distanciation.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage

